

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-042-14654/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association WIMOOV pour l'exercice 2023 -  
Approbation d'une convention - MGDIS n°2932  
67555**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

Un des premiers freins communs pour les publics fragiles, que ce soit pour l'accès à l'emploi ou aux loisirs, porte sur des problèmes liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de son usage, mais principalement de son coût.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » et de « mobilité inclusive » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables, ainsi que l'insertion et l'accès à l'emploi.

L'association Wimoov, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée, depuis 2007, de la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité qu'elle développe ces dernières années dans différents secteurs de la Métropole.

Son objectif opérationnel est de renforcer la réponse aux enjeux précités avec le développement d'actions d'accompagnement à la mobilité inclusive et autonome, lever les freins matériels ou psychosociaux et permettre le changement de pratique de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement.

Les publics concernés sont essentiellement les demandeurs d'emploi, les jeunes des Missions Locales, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires ou en parcours d'insertion par l'activité économique.

De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires dont elle vient compléter les dispositifs existants.

L'association WIMOOV s'engage à déployer ses outils sur le territoire de la Métropole et réaliser en 2023 dans le cadre de son objet, un programme d'actions autour des axes suivants :

- La mobilité inclusive - accompagner les publics dans leur mobilité et son management pour favoriser l'accès et maintien en emploi ou formation :
  - Accompagnements coordonnés autour de services d'ordre matériel, pédagogiques et financiers, pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les publics dans leur retour à l'emploi.
  - La mobilité durable et responsable - accompagner les publics fragiles, au changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement.

- Animations de sensibilisation et accompagnements des pratiques de mobilité plus durables, ancrées dans l'usage de l'offre publique de transports.
- Des actions « mobilité durable et découverte des territoires » en partenariat avec les acteurs de proximité.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°00002932.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association WIMOOV une subvention d'un montant de 25 000 € qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 20 000 euros est accordée pour le secteur du Pays d'Aix au titre des actions d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emplois, pour favoriser le retour à l'emploi.
- Une subvention de 5 000 euros est accordée pour le secteur du Pays de Martigues au titre des actions d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emplois, pour favoriser le retour à l'emploi.

N° MGDIS	Secteur	Budget Prévisionnel action 2023	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Taux de participation	Convention d'objectifs
00002932	Secteur du Pays d'Aix	487 505 €	30 000 €	20 000 €	4,10 %	Oui
00002932	Secteur du Pays de Martigues	487 505 €	25 000 €	5 000 €	1,03 %	Oui
TOTAL				25 000 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.
- La volonté métropolitaine d'offrir des solutions de proximité pour faire adhérer l'offre et la demande d'emploi.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à Wimoov d'un montant de 25 000 euros au titre de l'exercice 2023 comme suit :

- Secteur Pays d'Aix : 20 000 euros sur un total subventionnable de 487 505 euros, soit 4,10 %.
- Secteur Pays de Martigues : 5 000 euros sur un total subventionnable de 487 505 euros, soit 1,03 %.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Wimoov.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Chapitre 65, Nature 65 748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ